

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 27 septembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

**2018 DAE 108** Subvention (1.900 euros) à l'association des commerçants de la rue de la Villette pour les illuminations de fin d'année 2017 (19e).

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants de la rue de la Villette (19e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2017 ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du 12 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia Polski, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention de 1.900 euros est attribuée à l'association des commerçants de la rue de la Villette située 36, rue de la Villette à Paris 19e (180376 - 2017\_08983) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2017. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 5.383 euros.

Article 2 : la dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**